



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Procès-verbal de séance**  
**du 23 avril 2026**  
**à 20 heures 30**

Date convocation :	17/04/2026
Affichage :	17/04/2026
Membres du Conseil municipal en exercice :	23
Présents :	19
Absents excusés :	0
Procurations :	4
Votants :	23

<b>PRÉSENTS</b>	Mmes Emilie CLARMONT, Charlotte DENIS, Sylvaine GENDRON, Christine LE STRAT, Sabine MARI, Anne-Emmanuelle RAMOND, Mathilde RIGAL, Isabelle SENE, Valérie VANDON Mrs Yannick ADDE, François ALLAIS, Patrice BARRIERE, Paul-Marie BLANC, Franck CAMMAS, Patrice CAZALAS, Jean-Pierre CERISIER, Éric CHELLE, Jean-Christophe SANCHEZ, José SOUVIELLE
<b>ABSENT(E)S</b>	
<b>PROCURATIONS</b>	Mme Zineb BOURGOIS à M. Jean-Pierre CERISIER Mme Corinne LEBRUN à Mme Valérie VANDON M. François BOMPAY à M. Jean-Christophe SANCHEZ M. Jacques DEJEAN à M. Franck CAMMAS
<b>PRÉSIDENT</b>	M. Paul-Marie BLANC
<b>SECRÉTAIRE</b>	M. Jean-Christophe SANCHEZ
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<p><b><u>Finances</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du compte financier unique 2025 (CFU)</li> <li>2. Affectation des résultats 2025</li> <li>3. Vote des subventions aux associations – année 2026</li> <li>4. Vote des taux d'imposition 2026</li> <li>5. Présentation et vote du budget primitif 2026</li> <li>6. Fongibilité des crédits – budget 2026</li> </ol> <p><b><u>Ressources humaines</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>7. Création d'un emploi permanent d'agent des services techniques</li> </ol> <p><b><u>Institutions et vie politique</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>8. Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal – 2026/2032</li> <li>9. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)</li> </ol> <p><b><u>Aménagement du territoire</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>10. Dépose du candélabre n°94 - SDEHG</li> </ol>

	<b>Autre domaine de compétence des communes</b>
	11. Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027
	<b>Décisions du Maire :</b>
	Néant
	<b>Questions diverses</b>

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures 38.

Il procède à l'appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 et le soumet à approbation.

VOTE	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstention :	0

### FINANCES – Approbation du compte financier unique 2025 (CFU)

Rapporteur : M. le Maire

Le CFU est un document unique qui remplace le compte de gestion (établi par le comptable) et le compte administratif (établi par l'ordonnateur). Il exprime les résultats de l'exécution du budget et retrace en dépenses et recettes les prévisions et réalisations dans chacune des deux sections.

Le CFU constitue l'arrêt des comptes.

M. le Maire présente les comptes arrêtés pour l'année 2025 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 777 558,77	2 547 030,67	5 324 587,44
	Recettes réalisées (1)	B	1 367 186,23	2 600 651,44	3 967 837,67
	Restes à réaliser	C	581 951,55	0,00	581 951,55
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 621 254,33	3 119 638,97	5 740 893,30
	Dépenses réalisées (1)	E	1 810 582,56	2 368 926,38	4 179 508,94
	Restes à réaliser	F	207 906,52	0,00	207 906,52
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-443 396,33	231 725,06	-211 671,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-156 302,44	572 608,30	416 305,86
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-599 698,77	804 333,36	204 634,59
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	374 045,03	0,00	374 045,03
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-225 653,74	804 333,36	578 679,62

Considérant que Monsieur le Maire doit se retirer au moment du vote, il propose d'élire Monsieur Jean-Christophe Sanchez, 2ème adjoint au Maire, pour présider la séance concernant le vote du CFU. Les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition.

*M. le Maire ne prend pas part au vote.*

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	1 – M. François Allais

#### FINANCES – Affectation des résultats 2025

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le résultat de clôture du CFU 2025 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE	- 599 698.77 €	804 333,36 €
Restes à réaliser dépenses	- 207 906.52 €	
Restes à réaliser recettes	581 951.55 €	

La section d'investissement faisant apparaître un besoin de financement, Monsieur le Maire propose, d'affecter une partie du résultat 2025 de la section de fonctionnement pour couvrir ce besoin, et de reporter le reste de l'excédent en fonctionnement.

Affectation du résultat	En investissement	Report en fonctionnement
	225 653.74 €	578 679,62 €

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	1 – M. François Allais

#### FINANCES – Vote des subventions aux associations année 2026

Rapporteur : Mme Sylvaine Gendron

Avant le vote du budget 2026, il est présenté aux membres du Conseil municipal le détail des subventions qui peuvent être versées par la commune aux associations « loi 1901 » qui en ont fait la demande.

ASSOCIATIONS BERATAISES	Montant proposé	Ne prend pas part au vote	Nbre de votant	Vote		
				Pour	Contre	Abstention
AME	1 000,00 €		23	22		1 – M. François Allais

Amicale du 3 <sup>e</sup> âge	750,00€	Mme Sabine Mari et Christine Le Strat	21	18		3 – Mme Zineb Bourgois et Mrs. Jean-Pierre Cerisier et François Allais
APEEB	1 500,00 €		23	23		
Attrait des Arts	650,00 €		23	23		
Bérat Quad 31	300,00 €		23	23		
Club Photo BIS	800,00 €		23	23		
Comité des fêtes	14 500.00 €		23	22		1 – M. François Allais
Et vie danse	600,00 € + 1 400,00 € (exceptionnel)		23	23		
Gymnique de Bérat	1 500,00 €		23	23		
La clef des chants	200,00 €		23	23		
Lankhaos	200,00 €		23	23		
Les amis de l'Ormette	150,00€		23	23		
Les M'âme	1 000,00 €		23	23		
Les Minis explorateurs	100,00 €		23	23		
Les Petits Pas	400,00 €		23	23		
Loisirs et soins pour tous	300,00 €		23	23		
Tennis Club Bérat	1 000,00 € + 200.00 € OM	Mrs. François Bompay, Jean- Christophe Sanchez	21	21		
US Bérat Foot	5 620,00 + 380.00 € OM	Mme Zineb Bourgois	22	22		
US Bérat Pétanque	1 000.00 €		23	23		
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>33 550,00 €</b>					

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Montant proposé	Ne prend pas part au vote	Nbre de votant	Vote		
				Pour	Contre	Abstention
ACPG - CATM	150,00 €		23	23		
AACVG (Rieumes)	100,00 €		23	23		
AAPPMA (Rieumes)	100,00 €		23	23		
Culture Loisirs Bien- vivre en Savès	200,00 €		23	23		
Dojotonic	600,00 €		23	23		
FNACA	150,00 €		23	23		
Savès Patrimoine	150,00 €		23	23		
Adot31	50,00 €		23	23		
Hôpital Marchant	100,00 €		23	23		
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 600,00 €</b>					

ASSOCIATIONS SCOLAIRES	Montant proposé	Ne prend pas part au vote	Nbre de votant	Vote		
				Pour	Contre	Abstention
Coopérative scolaire Maternelle	700,00 €		23	23		
Coopérative scolaire Maternelle Voyage	500,00 €		23	23		
Coopérative scolaire Elémentaire	1 000,00 €		23	23		
Coopérative scolaire Elémentaire Voyage	1 000,00 €		23	23		
USEP Sport scolaire élémentaire	2 300,00 €		23	23		
Asso sportive du collège de Lherm	200,00 €		23	23		
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 700,00 €</b>					

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 850,00 €</b>					
----------------------	--------------------	--	--	--	--	--

M. José Souvielle demande à combien s'élève les OM avec badge pour le club de pétanque.

M. Éric Chelle précise qu'il n'y a pas la subvention NEFLE comprise dans les subventions scolaires. Mme Valérie Vandon ajoute que la commune prend en charge les frais USEP pour l'ensemble des enfants scolarisés à Bérat dont les classes participent.

#### FINANCES – Vote des taux d'imposition 2026

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir les taux d'imposition 2025 pour cette année 2026, de la façon suivante :

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	39,50 %	39,50 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	64,41 %	64,41 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	13,48 %	13,48 %

VOTE	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### FINANCES – Présentation et vote du budget primitif 2026

Rapporteur : M. le Maire

En préambule de la présentation du budget 2026 et conformément à l'article L 2123-24-1-1 du CGCT modifié par la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025, est présenté aux conseillers municipaux avant l'examen du budget, un tableau récapitulatif des indemnités 2025 de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal.

Le Budget Primitif 2026 principal de la commune proposé s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
	BP 2026	BP 2026
Fonctionnement – Mouvements réels	2 502 645,58 €	2 518 908,54 €
Fonctionnement – Mouvements d'ordre		17 000,00 €
Résultat antérieur reporté		578 679,62 €
Virement à la section d'investissement	611 942,58 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 114 588,16 €</b>	<b>3 114 588,16 €</b>
Investissement – Mouvements réels	1 217 408,82 €	848 119,98 €
Investissement – Mouvements d'ordre	34 291,58 €	17 291,58 €
Restes à réaliser	207 906,52 €	581 951,55 €

Résultat antérieur reporté	599 698,77	
Virement de la section de fonctionnement		611 942,58 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>2 059 305,69 €</b>	<b>2 059 305,69 €</b>

Soit un montant total de 5 173 893.85 €.

M. Jean-Pierre Cerisier demande des précisions sur la subvention du budget principal versée au budget du CCAS qui est la même depuis plusieurs années. Réponse lui est faite par Mme Sylvaine Gendron, M. le Maire et M. Franck Cammas. M. Jean-Pierre Cerisier s'interroge sur les sollicitations EDF pour les personnes en difficultés financières. Réponse de Mme Sylvaine Gendron et M. Franck Cammas – le CCAS de la commune reçoit peu de demandes d'aide.

M. Jean-Pierre Cerisier demande des précisions sur la 3<sup>ème</sup> tranche d'urbanisation de la route de Toulouse. M. le Maire lui répond.

M. Jean-Pierre Cerisier ajoute que les élus d'opposition n'ayant pas été associés à la préparation du budget, ils s'abstiendront lors du vote du budget.

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	20
	<b>Contre :</b>	1 – M. François Allais
	<b>Abstention :</b>	2 – Mme Zineb Bourgois et M. Jean-Pierre Cerisier

#### FINANCES – Fongibilité des crédits budget 2026

Rapporteur : M. le Maire

La nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	22
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	1 – M. François Allais

#### RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi permanent d'agent des services techniques

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'augmentation permanente de la charge de travail du service technique, il convient de renforcer les effectifs du service technique en créant un emploi permanent d'agent des services techniques à temps complet à compter du 01/06/2026.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade de :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

- Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu à un agent contractuel de droit public en CDD ou en CDI, dans les conditions précitées, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans le respect des règles légales et réglementaires.

*Mme Isabelle Sene demande des précisions sur ce qu'est la catégorie C.*

VOTE	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal – 2026-2032

Rapporteur : M. le Maire

Il est obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus d'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal dans un délai de 6 mois à compter de son installation (article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales CGCT).

Le règlement intérieur fixe les règles de fonctionnement interne du Conseil municipal.

Le projet de règlement pour la mandature 2026-2032 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal et est annexé à la présente délibération.

*Pour donner suite à la précision de M. Jean-Pierre Cerisier le 1<sup>er</sup> paragraphe de « l'article 13 : procès-verbal - Les délibérations sont inscrites dans l'ordre chronologique de leur adoption dans le registre réservé à cet effet. Elles sont signées par tous les membres présents ; sinon il est fait mention des raisons qui empêchent la signature » sera enlevé car il n'a plus lieu d'être.*

*Le règlement intérieur 2026/2032 est adopté sans cette phrase.*

VOTE	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Rapporteur : M. le Maire

À la suite du renouvellement général du Conseil municipal, il convient de désigner 32 contribuables proposés pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il indique à l'assemblée que la désignation des 16 commissaires sera ensuite effectuée par le directeur régional/départemental des Finances publiques.

NOM-Prénom	Adresse	CP-VILLE	Date de naissance
<b>FONCIER NON BATI / TAXE FONCIERE</b>			
MOUSQUET Aimé	77, chemin de la Grangette	31370 BERAT	07/05/1952
LABROUSSE Florence	363, che de la Côte de Clavet	31370 BERAT	06/04/1962
PONS Philippe	75, chemin de la Barthère	31370 BERAT	25/10/1952
DUPUY Yvan	100, chemin de Cantin	31370 BERAT	25/04/1942
ESTRADE Roland	668, route de Toulouse	31370 BERAT	25/08/1952
BILLERES Claudine	130, route de Poucharramet	31370 BERAT	03/09/1951
BERGES Michel	65, route de Toulouse	31370 BERAT	16/09/1957
BARRIERE Magali	607, chemin de Canto-Laouzet	31370 BERAT	04/10/1965
<b>PROPRIETAIRES DE BOIS</b>			
MOULY Laurence	1350, route de Toulouse	31370 BERAT	20/07/1971
CUZZOLIN Bruno	174, chemin des Terrènes	31370 BERAT	02/05/1964
SUNE Catherine	107, chemin du Tresquéry	31370 BERAT	26/10/1956
DEJEAN Thierry	2057, route de Gratens	31370 BERAT	29/11/1974
MORERE Isabelle	1809, route de Gratens	31370 BERAT	30/08/1961
CONEIM Annie	3403, chemin des Crocs	31370 BERAT	11/01/1944
NOUZIES Jean-Marc	1300, route de Poucharramet	31370 BERAT	22/08/1957
BARRIERE Patrice	607, chemin de Canto-Laouzet	31370 BERAT	10/02/1966
<b>FONCIER BATI / TAXE D'HABITATION</b>			
LARGE Alain	224, chemin des Terrènes	31370 BERAT	05/08/1949
GRAIGNIC Isabelle	1, rue des Romarins	31370 BERAT	08/10/1977
LAVERGNE Elie	500, route de Toulouse	31370 BERAT	21/09/1951
KNOPP Marie-Pierre	505, chemin de la Grangette	31370 BERAT	02/07/1958
VERON Philippe	40, chemin Carreté	31370 BERAT	07/08/1967
MONTEL Patrick	510, chemin Carreté	31370 BERAT	12/05/1966
RICHTER Sylvie	19, impasse Fontan	31370 BERAT	30/09/1968
SAIDI Nouredine	21, impasse Fontan	31370 BERAT	16/05/1971
CUYVERS Valérie	1, impasse Fontan	31370 BERAT	18/06/1970
BOMPAY Sophie	6, chemin Podieu	31370 BERAT	29/11/1963
SOUVIELLE José	150, chemin du Prat	31370 BERAT	16/03/1961

**COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

VERDIER Marianne	489, chemin des Vignes	31370 BERAT	11/09/1993
RENAUD Thomas	31, chemin de la Grangette	31370 BERAT	13/03/1986
MOREL Maria Paloma	168, route de Gratens	31370 BERAT	21/09/1954
RIGAL Maxime	40, chemin des Jardins	31370 BERAT	30/09/1963

**EXTERIEURS COMMUNE**

AYRAL-MARTIN Hélène	62, route de Duménès	31390 BOIS DE LA PIERRE	15/07/1961
---------------------	----------------------	-------------------------	------------

M. José Souvielle demande si les noms présents sur la liste peuvent voter – Réponse oui.

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	22
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	1 – M. François Allais

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Dépose du candélabre n°94 SDEHG**

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la demande de la commune du 21/01/26 concernant la dépose du candélabre n° 94, situé dans la cour de l'école élémentaire (candélabre non alimenté), le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération.

La part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	82€	
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	207€	
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>		<b>231€</b>
Total		520€

Il est proposé de couvrir la part restant à la charge de la commune sur les fonds propres de la commune imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement.

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	23
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Extinction de l'éclairage public – modification des horaires - SDEHG**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie.

En ce sens, une délibération relative à l'extinction de l'éclairage public a été prise en date du 21 novembre 2022, précisant que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h00 à 5h00 sur l'ensemble du territoire communal.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Compte tenu de nombreuses sollicitations, il convient de revoir la plage horaire d'extinction de l'éclairage public et il est proposé aux membres du Conseil municipal une coupure nocturne de l'éclairage public de 0h30 à 6h00.

Il est par ailleurs précisé qu'en période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	23
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0

#### **AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE DES COMMUNES – Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027**

Rapporteur : M. le Maire

Il appartient au Maire de procéder au tirage au sort des jurés d'assises à partir des listes électorales des personnes âgées de plus de 23 ans au 1er janvier de l'année suivant leur désignation.

Le nombre des jurés est fixé en fonction du nombre d'habitants, soit 1 juré pour 747 habitants, ce qui donne quatre jurés pour Bérat. En vertu de l'article 3 préfectoral de l'arrêté du 3 avril 2026, le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui fixé pour la circonscription considérée, soit douze noms.

Nom Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse
BOUBE Sandrine épouse AMBELLOUIS	30/11/1973	BOBIGNY (93)	9 rue Auguste SOST
CLERBOUT Lucille	16/01/1982	CALAIS (62)	1012 route de Carbonne
DOUAUD Joëlle épouse JOUIN	07/07/1965	PAIMBOEUF (44)	848 route de Poucharramet
ECORCE Marie-Claire épouse COURTADE	27/04/1954	SAINT JEAN D'ANGELY (17)	1712 route de Gratens
FERREIRA Sylviane	01/10/1968	PAMIERS (09)	2 rue des Romarins
LAMOULIE Georges	06/05/1952	GUEYZE (47)	153 route de Toulouse
LEROY Myriam	23/06/1962	TOULOUSE (31)	81 route de Rieumes
MAILLOTTE Marianne	11/09/1993	TOULOUSE (31)	489 chemin des Vignes

MALLET Jean-Luc	22/05/1964	ALBI (81)	8 chemin Podieu
PASCOLINI Sylvie	08/03/1967	VALENCIENNES (59)	20 rue des Magnolias
RIEU-PATEY Jason	07/01/1996	TOULOUSE (31)	5 rue Anna Rivals
SOUNNI Ismaël	20/04/1967	PARIS 10 <sup>ème</sup> arrondissement (75)	17 impasse Picohort

**INFORMATIONS DIVERSES : Néant**

**DECISIONS MUNICIPALES : Néant**

**26-017 – Assistance à maîtrise d’ouvrage – bâtiment cantine/espace jeune**

Dans le cadre de la visite de la commission de sécurité, il était devenu nécessaire d’adresser à la commission un dossier de régularisation pour les travaux réalisés sur le bâtiment et visant à séparer en 2 établissements la cantine et le RAM-espace jeune - **Montant 3 200,00 € HT**

**26-018 – RVRMD suite au PV de la commission de sécurité – bâtiment cantine/espace jeune**

Dans le cadre de la visite de la commission de sécurité, il était devenu nécessaire d’adresser à la commission un rapport de vérification réglementaire sur mise en demeure (RVRMD) portant sur la conformité de l’établissement au règlement de sécurité – **Montant 1 890,00 € HT**

**26-019 – Diagnostic amiante et plomb – travaux de rénovation de la salle Campagn’art**

La réalisation de ces diagnostics est obligatoire dans le cadre de ces travaux ; La mission comprend également la mise à jour du dossier technique amiante (DTA) – **Montant 1 155,00 € HT**

**QUESTIONS DIVERSES**

Mme Sabine Mari demande pourquoi le Maire ne peut participer au vote du CFU – réponse lui est faite.

M. Jean-Pierre Cerisier souhaite connaître les délégations de chaque adjoint au Maire – réponse lui est faite.

M. Le Maire lève la séance à 22h29.

Le Maire  
Paul-Marie BLANC

Le Secrétaire de séance  
Jean-Christophe SANCHEZ


